

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS  
AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SEANCE  
DU 8 NOVEMBRE 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu la proposition des commissions FSDIE réunies les 20 et 21 octobre 2022 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Suite aux commissions FSDIE de l'Université Clermont Auvergne qui se sont tenues les 20 et 21 octobre 2022, il est  
proposé aux membres du CFVU d'attribuer des subventions à des associations étudiantes au titre du FSDIE.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur Laurent Mouret, Directeur de la Direction de la Vie Universitaire ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'adopter la répartition du FSDIE d'un montant de 47.182,00 € entre 17 projets d'associations étudiantes telle que  
décrite dans les tableaux ci-dessous :

Association	Projet	Montant demandé par l'association à l'Université	% demandé par l'association à l'UCA	Montant proposé par la Commission FSDIE et validé par le CFVU pour l'UCA
Comité des Jeunes Engagés pour la Mémoire	Dépôt de gerbes	80,00 €	100,00%	80,00 €
WorldTop ESN Clermont- Ferrand	Accueil des étudiants	1 000,00 €	4,43%	0,00 €
Les épicuriens	Week-end d'intégration	2 594,00 €	10,00%	2 343,00 €
APRES Medecine	Cérémonie de remise des diplômes des DFASM3	1 000,00 €	5,60%	1 000,00 €
CALIDIS	Emissions de radios	2 850,00 €	50,00%	2 000,00 €
ALBIN	Enseignements	6 000,00 €	45,00%	6 000,00 €
ALBIN	Conférences	3 000,00 €	49,00%	3 000,00 €
Bloc Santé POLE HUMANITAIRE	Gala de Charité du Pôle Humanitaire	1 218,00 €	10,15%	1 218,00 €
M2 Relations Internationales	Voyage à New York	5 000,00 €	21,70%	0,00 €

Association	Projet	Montant demandé par l'association à l'Université	% demandé par l'association à l'UCA	Montant proposé par la Commission FSDIE et validé par le CFVU pour l'UCA
Collège de Droit	Voyage à Paris	2 920,00 €	69,50%	2 920,00 €
Cinéfac	Programmation	8 000,00 €	26,50%	8 000,00 €
ADESS	MUN	1 109,00 €	85,00%	1 000,00 €
LYSIAS	Procès fictif	1 795,00 €	88,00%	1 575,00 €
Bloc Santé AAEMPC	Week End de bienvenue	5 075,00 €	4,60%	5 075,00 €
LieU'topie	Programmation	8 190,00 €	27,87%	8 190,00 €
CCESF	CA ANESF	481,00 €	100,00%	481,00 €
FEDEA	WEF	4 300,00 €	70,00%	4 300,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>54 612,00 €</b>		<b>47 182,00 €</b>

Classification des projets	
Environnement	0
Culture scientifique et technique	0
Culture artistique	2
Événement festif	4
Santé/Prévention	0
Citoyenneté	1
Handicap	0
Sport	0
Solidarité	0
Cadre de vie	0
Cohésion étudiante	2
Acquisition et développement de compétences	2
Conférence/Débat	4
Autre	2
<b>Projets reçus et étudiés</b>	<b>17</b>

Membres en exercice : 43

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : Délibération CFVU EPE UCA  
2022-11-08-01

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE :

PUBLIE LE :